



COALITION  
BURUNDAISE  
DES DÉFENSEURS  
DES DROITS DE  
L'HOMME  
CBDDH

## **RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI.**

**Période couverte : Mois de Juin 2018**

### **I. Introduction**

Le mois de Juin est une période post référendum constitutionnel contesté.

Le climat de terreur a subsisté suite à un environnement répressif qui entoure le référendum constitutionnel et renforcé par la loi portant révision du code pénal : Les DDH détenus n'ont pas connu de répit malgré les interpellations de leurs collègues et en faveur de leur libération et de leur traitement digne

### **II. Cas de violations des droits**

#### **A. Traitement inhumain contre un DDH en détention arbitraire**

Le 26 juin 2018, Germain Rukuki, membre de l'Action Chrétienne contre la torture en détention illégales dans la prison de Ngozi depuis 11 mois a été (ACAT) a été expulsé de l'hôpital de Ngozi avant rétablissement.

Après une opération chirurgicale le 11 Juin suite à un accident en prison, le médecin traitant sous pression l'a forcé de regagner sa cellule de prison sans attendre que sa blessure soit guérie.

#### **B. Déni de justice a un DDH en détention illégale**

Le 21 juin 2018, le procès de Nestor Nibitanga représentant régional d'APRODH à Gitega a été clôturé en audience publique à la prison centrale de Rumonge où il est détenu. Le prononcé de jugement est attendu 30 jours après le jugement, c'est dire le 20 juillet.

#### **C. Suspension de service des syndicalistes en cours de revendication syndicale**

Le 22 Juin, mise à pied de 15 jours contre du 1<sup>er</sup> Secrétaire du syndicat de la Société Burundaise de Gérance de l'Aéroport de (SOBUGEA) Monsieur Amisi Hakizimana par son Directeur général Téléphone IRAMBONA Pour avoir organisé un mouvement de revendication des droits sociaux et professionnels et la bonne gouvernance de l'entreprise. Cette mesure est prise en violation de la Convention 87 de l'OIT sur la protection de l'exercice du droit syndical et de l'article 282 Code du travail burundais qui

protège les travailleurs en revendication d'être sujet à des poursuites administratives et/ou judiciaires pour avoir réclamé ses droits conformément à la loi.

Le 28/6 Mise à pied pour un délai de 10 jours de Madame Mireille Harerimana, membre du même syndicat pour les mêmes causes. Les deux sont accusés de rébellion contre l'entreprise

**D. Arrestation et enlèvement d'un représentant syndical**

Le 26 juin, Hakizimana Amisi premier secrétaire du syndicat de la SOBUGEA a été arrêté par les agents du Service national de renseignements (SNR). Libéré le même jour ; il a vécu en cachette pendant trois jours.

Le 29 Juin, il a été enlevé de son domicile sis 4<sup>ème</sup> avenue Cibitoke par les agents du Service national de renseignements) qui l'ont détenu aux cachots du SNR jusqu'au 4 Juillet où il a été libéré.

Fait à Bujumbura, le 01 Juillet 2018